

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU BASSIN AUTERIVAIN
 HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	34	38

N° 148/2019

OBJET : Modification de la répartition du temps de travail des agents mis à la disposition de la commune de Lagardelle-sur-Lèze pour la compétence ALAE

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse rappelle aux membres du conseil communautaire que la restitution des compétences « Création, organisation et gestion des activités de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) maternelles » et « Création, organisation et gestion des activités de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) primaires » ont été actées par délibération n°165/2018 en date du 11 septembre 2018. L'identification du personnel intégré dans les effectifs de la CCBA et affecté à la compétence ALAE a été déterminée par délibération n°166/2018 en date du 11 septembre 2018.

Vu la diminution du temps de travail d'un des agents mis à disposition, il convient aujourd'hui de mettre à jour la répartition du temps de travail des agents comme suit :

	A	B	C	D
Temps de travail	80 % ETP	80 % ETP	50 % ETP	80 % ETP
	Heures	Heures	Heures	Heures
ALAE	829,14	755,88	549,5	797,22
Mercredi 7h15 12h00	124,24	94,67	25,03	127,58

Ces modalités de répartition du personnel prennent effet à compter du 01/03/2019.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de déterminer les modalités de répartition du personnel telles que proposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à porter ces modifications lors de l'actualisation de la convention de mise à disposition.

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS